



SAINT-MANDÉ



PALETTE
DE
COULEURS

POUR
LES DEVANTURES
COMMERCIALES

LA GAMME DE COULEURS POUR LES DEVANTURES COMMERCIALES



0758060



0406040



0104050



2608010



2005015



1308030



1106030



0955020



006500



0759020



0304060



3603040



2607020



2104010



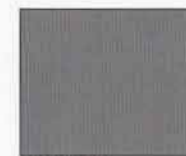
1605015



1105020



0953010



004000



0607010



0203040



3402025



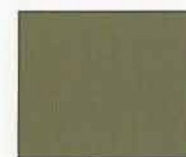
2604015



2103010



1503020



1104010



0606020



0102025



3403010



2603010



2102010



1402020



1102010



0504010



0202010



3402010



2602005



1304010



0503010



0404020



2602020

Les gammes colorées sont étudiées par famille de teinte. Elles ne sont valables que pour les devantures commerciales.

L'utilisation du blanc sera jugé au cas par cas, il pourra être accepté ponctuellement.

LA COULEUR DE LA DEVANTURE

Une seule couleur suffit à l'identification d'un commerce. Les assemblages de couleurs criardes, tout comme les tons délavés sont à proscrire, ils vieillissent mal. Les imitations de matériaux, les assemblages de matériaux brillants sont également à éviter.

Le choix des couleurs peut être guidé par la nature de l'activité : boucherie (rouge), pharmacie (vert), poissonnerie (bleu), crèmerie (blanc beige) ... Il peut également être décidé en fonction de l'harmonie colorée du voisinage : couleur du ravalement de l'immeuble (pierre ou enduit), couleur des devantures voisines...

Enfin l'orientation et l'ensoleillement peuvent aussi orienter le choix d'une teinte claire plutôt que celui d'une teinte soutenue, ou vice-versa.

La meilleure attitude consiste à croiser ces différents critères.

LA COULEUR DES ACCESSOIRES

La couleur des accessoires sera composée à partir de la teinte dominante. Elle peut être choisie en dehors de la palette des couleurs

- Stores, bannes et enseignes en drapeau (potence)

La couleur devra être choisie dans une teinte claire (proche du blanc coloré), ou dans une teinte proche de celle de la devanture (d'une nuance plus claire ou plus soutenue). Une seule couleur est suffisante.

- Lettrage

La couleur du lettrage sera choisie en harmonie avec celle de son support, l'enseigne. Ce dispositif concerne tous les types d'enseignes : en drapeau (potence), en bandeau (applique) ou sur le store. Une seule couleur est suffisante.

**Le Service Urbanisme de la Ville de Saint-Mandé
se tient à votre disposition pour
tout renseignement**

**10 place Charles Digeon - 94 160 Saint-Mandé
01 49 57 78 80**

- Les couleurs ne doivent pas être brillantes, mais mates ou sainées. Les couleurs fluorescentes, réfléchissantes sont à proscrire.

- La teinte est déterminée en fonction de l'harmonie des couleurs environnantes, du matériau sur lequel elle s'applique, de la lumière qui l'éclaire et de l'importance de la surface à colorer.

- Pour chaque devanture, une ou deux nuances en ton sur ton peuvent être déclinées à partir de la teinte principale définie sur la palette des couleurs.